

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2018 La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

0 €

Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis.

M ANAKY NYANGABY HEINZ CEDRIC OU MME SOBO CHRISTELLE SOPHIA PROLONGEE 14 RUE FREDERIC MISTRAL 94320 THIAIS

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Vous êtes non imposable à l'impôt sur le revenu.

Vos références -

Votre situation —

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal:

 Déclarant 1 (C) :
 09 39 805 726 076

 Déclarant 2 (C) :
 30 24 965 590 423

 N° d'accès en ligne :
 voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 24 691

Référence de l'avis : 19 94 A145165 84

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

PROLONGEE

14 RUE FREDERIC MISTRAL

94320 THIAIS

Numéro FIP : 940 24 58 6542909789 3 A Numéro de rôle : 011 A Date d'établissement : 09/07/2019

- Vos démarches -

\Rightarrow Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement

à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS CHOISY-LE-ROI - S.A.I.D. THIAIS/ABLON-SUR-SEINE/ORLY

44 GALERIE ROUGET DE LISLE - 94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Tél: 01 41 76 33 33

* (Service gratuit + coût de l'appel)

Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4° année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (Il de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

AVIS D'IMPÔT 2019

Impôt sur les revenus de l'année 2018

	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION CAS DU FOYER PARTICULIER M	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	Nombre de parts 2.0

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification) Votre compte bancaire : FR76 1659 8000 0107 9007 4000 121 FPE CHARENTON

Celui-ci est utile pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus.

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires	21329	448	
Autres revenus imposables		5658	
Total des salaires et assimilés ²	21329	6106	
Déduction 10% ou frais réels	- 2133	- 611	0.400.4
Salaires, pensions, rentes nets	19196	5495	24691
Revenu brut global			24691
Revenu imposable			24691
Impôt sur les revenus soumis au barème 14 Décote			667 - 667
Impôt sur le revenu net avant corrections			0
Montant net de votre imposition			0
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles			0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵			24691
PRELEVEMENT A LA SOURCE			
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401			